



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 29-3 - MUSEES ET
SITES HISTORIQUES - EXTENSION
DES ACTIVITES CULTURELLES ET
PEDAGOGIQUES - TARIFICATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

994/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **30/03/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROBOS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-3 - MUSEES ET SITES HISTORIQUES - EXTENSION DES ACTIVITES CULTURELLES ET PEDAGOGIQUES - TARIFICATION

TYPE DE PRESTATION	INTITULÉS	PUBLIC	TARIF EXISTANT	TARIF PROPOSE
ATELIERS	Atelier du mercredi (tous les mercredis excepté durant les vacances scolaires)	Enfants de 6 à 14 ans	60 € par trimestre 20 € par mois	idem
	Atelier des adultes	Adultes et adolescents à partir de 15 ans	9 € par séance demi-tarif pour les porteurs de la carte « lol 16-25 »	idem
	Atelier parents-enfants	Enfants et adultes proches	4,5 € par personne et par séance	idem
	Ateliers d'été (trois types d'ateliers)	Ateliers pour les enfants de 6 à 14 ans, ateliers pour les familles, ateliers pour les tout-petits	4,5 € par personne et par séance	idem
	Atelier pour tous	Adultes, adolescents, et familles bilingue français / anglais	Création	4,5 € par personne et par séance
	Atelier des tout-petits	Enfants de deux ans et demi à quatre ans, accompagné par un parent	Création	4,5 € par séance. Gratuit pour le parent accompagnateur
	Atelier « café musée »		Création	4,5 € par séance
	Atelier mis en place en fonction des projets culturels		4,5 € par séance	idem
	Autres ateliers pour enfants et familles		Création	4,5 € par séance
	Autres ateliers pour adultes		Création	9 € par séance demi-tarif pour les porteurs de la carte « lol 16-25 »
MÉDIATIONS	Médiation pour les publics à besoins spécifiques	Groupe de personnes en situation de handicap	Gratuité	idem
	Médiation pour les scolaires	Groupes scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur encadrés par des personnels de l'Éducation Nationale	Gratuité	idem
	Médiation pour les tout-petits	Enfants de deux ans et demi à quatre ans accueillis dans des structures de la petite enfance	Création	Gratuité
	Médiation sociale	Groupes de personnes en difficultés sociales encadrées par des personnels de partenaires institutionnels ou associatifs	Création	Gratuité
	Autres médiations		Création	Création

VISITES	Visite de l'exposition temporaire	Tous visiteurs	Gratuité une fois acquitté le droit d'entrée au musée applicable aux visiteurs individuel selon délibération 29-01 du 27 juin 2008	idem		
	Visite collection					
	Visite historique					
	Visite en langues étrangères	Visiteurs étrangers				
	Visite enfants	Enfants de 7 à 13 ans			Création	Gratuité
	Autres visites				Création	Gratuité une fois acquitté le droit d'entrée au musée applicable aux visiteurs individuel selon délibération 29-01 du 27 juin 2008
FORMATIONS	Enseignants		Gratuité	idem		
	Autres formations		Création	Gratuité		
VISITES LIBRES	Personnes en situation de handicap encadrées par des personnels de partenaires institutionnels ou associatifs		Gratuité	idem		
	Personnes défavorisées encadrées par des personnels de partenaires institutionnels ou associatifs		Gratuité	idem		
	Groupes de tours operateurs, d'organisateur de voyage, et de prescripteurs de tendances		Création	Gratuité		

29-3 - MUSEES ET SITES HISTORIQUES - EXTENSION DES ACTIVITES CULTURELLES ET PEDAGOGIQUES -
TARIFICATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Les musées d'Antibes proposent une grande variété d'activités culturelles et pédagogiques, accessibles sur réservation, où, pas à pas, regards après regards, questions après questions, les publics sont accueillis au sein des musées de la Commune ou des sites présentant un intérêt historique et patrimonial.

Plusieurs façons d'aborder les musées et leurs collections sont proposées et adaptées, d'un lieu à l'autre pour ouvrir le plus largement possible le patrimoine muséal aux différents publics (public scolaire, public touristique et vacanciers, public en situation de handicap, public familial de proximité, personnes âgées, anglophones, tout-petits, enfants et adolescents, public en difficultés sociales).

Outre les ateliers payants, loisirs culturels destinés à un public individuel, une large offre de médiations gratuites est mise en place pour des groupes dans le cadre de la mission éducative des musées et de l'accueil des différents publics à besoins spécifiques ou en difficultés.

D'autre part, des visites gratuites, une fois acquitté le droit d'entrée au musée, permettent d'éclairer, pour les visiteurs individuels, les collections ou les expositions temporaires, mais aussi l'histoire des lieux visités.

Ainsi, il est proposé de mettre à jour la délibération 29-01 du 27 juin 2008 portant fixation des tarifs d'entrée des musées, avec une application des conditions tarifaires indiquées dans le tableau ci-annexé, à compter du 15 avril 2012.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** cette proposition d'extension des activités culturelles et pédagogiques au sein des musées et sites gérés par la commune ainsi que la tarification applicable complétant ainsi les dispositions de la délibération 29-01 du 27 juin 2008 portant fixation des tarifs d'entrée des musées ;

- **APPROUVE** l'application des nouvelles conditions tarifaires indiquées ci-dessus à compter du 15 avril 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-3 - MUSEES ET SITES HISTORIQUES - EXTENSION DES ACTIVITES CULTURELLES ET PEDAGOGIQUES - TARIFICATION -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM994-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM994-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture